

Date de dépôt : 13 décembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Quand le 117 ne répond plus !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La première des libertés s'appelle la sécurité. Les Genevois en sont-ils toujours titulaires ? Le journal « Le Matin » a rendu public un rapport de la police faisant état de 1000 réquisitions non traitées par la police depuis le début de l'année 2017. La teneur du rapport est inquiétante.

En moyenne, environ quinze interventions quotidiennes nocturnes ne sont pas assurées par la police. Faute d'effectifs suffisants, de nombreux citoyennes et citoyens appelant le 117 sont renvoyés à leur bonne fortune, la police n'étant pas en mesure de répondre à la réquisition.

L'interpellant et quelques-uns de ses voisins ont été tout récemment confrontés à une fin de non-recevoir du 117 lors d'un tapage nocturne survenu dans l'immeuble où ils résident.

Pour ne rien arranger à la situation, le poste des Pâquis, l'un des deux seuls à être ouvert 24h/24, a été fermé pendant l'été 2017.

Ce manque d'effectifs entraîne aussi des conséquences fâcheuses sur les enquêtes destinées au Ministère public, qui manquent de plus en plus de précision.

Le quotidien orange suggère que ce serait là un des effets pervers de la « loi Maudet ». Sans doute, mais ne serait-ce pas aussi, et surtout... la conséquence d'un renversement aussi général qu'hallucinant des priorités d'un Conseil d'Etat qui se coupe des préoccupations concrètes des Genevoises et des Genevois ?

Exemple : alors que le 117 sonne dans le vide, des gendarmes posent des papillons sur les pare-brise des véhicules mal garés d'une rue sans circulation.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelles déficiences organisationnelles sont à l'origine de la crise des réquisitions non assurées ?***
- 2) *Quand est-ce que le 117 sera en mesure de traiter les réquisitions des Genevoises et des Genevois ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il y a lieu de souligner que le poste des Pâquis a été fermé, à titre exceptionnel, une seule fois durant l'été 2017, étant précisé que le poste de l'aéroport est, quant à lui, toujours resté ouvert 24h/24.

Pour le surplus, les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- 1) *Quelles déficiences organisationnelles sont à l'origine de la crise des réquisitions non assurées ?***

Le phénomène décrit peut s'expliquer, en particulier pour la période estivale, par la conjonction de deux facteurs. Premièrement, les services fonctionnent avec 1/3 du personnel en moins de mi-juin à fin août. Ensuite, nous observons une nette augmentation du volume des réquisitions par rapport à la période hivernale. Pour pallier ces différentiels et offrir une prestation sécuritaire couvrant les réquisitions prioritaires, police-secours pilote ses effectifs de manière fine afin de garantir le socle de l'effectif minimal durant les nuits.

Des pics d'intervention ont marqué l'été 2017 avec notamment plus de 600 appels à la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) et plus de 280 réquisitions assurées sur une nuit. Il est important de relever que police-secours n'est pas le seul service à travailler la nuit. La police routière, la police internationale et la police judiciaire sont également présentes 24h/24. Certaines brigades (brigade de sécurité publique) de la direction des opérations, ainsi que la police de proximité, renforcent le dispositif nocturne.

Afin d'améliorer la prestation au public et de renforcer la sécurité des policiers durant les interventions, police-secours a testé un système baptisé AUXILIUM. Il s'agit d'une réserve opérationnelle travaillant sur des nuits ciblées pour appuyer les patrouilleurs sur les réquisitions sensibles. Ce processus doit maintenant être analysé et, le cas échéant, pérennisé.

Il convient de rajouter que ce phénomène n'est pas nouveau et n'est pas la conséquence de l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2016, de la nouvelle loi sur la police (LPol).

2) *Quand est-ce que le 117 sera en mesure de traiter les réquisitions des Genevoises et des Genevois ?*

Afin de répondre à des impératifs opérationnels et à la nécessité d'une répartition efficace des ressources, la police peut être amenée à renoncer à intervenir sur des réquisitions non prioritaires au profit de réquisitions nécessitant une intervention immédiate.

La moitié de ces cas se concentre sur les mois de juin, juillet et août, période durant laquelle les affaires de bruit sont particulièrement nombreuses (ces trois mois représentent 52% des affaires de bruit des dix premiers mois de 2017). En juin par exemple, les affaires de bruit représentent le 74% des réquisitions non prises en charge immédiatement. Par ailleurs, les cas de dé-priorisation sont également concentrés les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

Enfin, s'agissant notamment des affaires de bruit, la police renonce à intervenir s'il n'y a pas eu plusieurs appels au 117 signalant une même situation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP